

L'ORGANISATION DE L'EPS EN GRANDE BRETAGNE

Le 14 Avril 1999

{Licence STAPS 98-99.C1-M1. Cours de B. Corrand}

PRESENTATION.....	2
1. ORGANISATION DU SYSTEME SCOLAIRE EN GRANDE BRETAGNE.....	3
<u>1.1. Organisation du système scolaire en GB.....</u>	<u>3</u>
1.1.1. Le pouvoir central.....	3
1.1.2. Le pouvoir local.....	3
1.1.3. Les governing bodies (conseil d'administration).....	4
<u>1.2. L'Education Reforme Act (ERA).....</u>	<u>5</u>
<u>1.3. La diversité dans le plan des études du système scolaire secondaire.....</u>	<u>5</u>
<u>1.4. La formation des enseignants.....</u>	<u>6</u>
2. L'EP ANGLAISE.....	7
<u>2.1. Dans le secteur privé.....</u>	<u>7</u>
<u>2.2. Dans le secteur public.....</u>	<u>8</u>
3. LA PROFESSION DE PE TEACHER.....	8
<u>3.1. Dans les publics schools.....</u>	<u>8</u>
<u>3.2. Dans les écoles du secteur public.....</u>	<u>9</u>
CONCLUSION.....	9
TABLEAU RECAPITULATIF.....	11
BIBLIOGRAPHIE.....	12

PRESENTATION

En France, les grandes caractéristiques de l'organisation de l'EP repose sur :

- une très forte représentativité de l'Etat, la France est un Etat de type unitaire ;
- l'enseignement public, l'enseignement privé s'aligne petit à petit sur l'enseignement public.

Historiquement, les ministères situés à Paris ont joué un rôle central dans la mise en place de l'EP à l'école.

Depuis 1981, l'EP relève du ministère de l'Education Nationale

L'organisation de l'EP est donc très centralisée et hiérarchisée :

- le ministère contrôle la programmation ;
- la certification ;
- le cadre théorique de l'EP : langage spécialisé, terminologie compliquée ;
- les expériences pédagogiques.

Depuis 1881-1882, l'EP est rendue obligatoire à l'école primaire. En 1923, on comptait 2 h d'EP dans l'enseignement secondaire. Actuellement, on en compte 3 h au collège et 2 h au lycée dispensées par un professeur spécialisé d'EPS.

En 1959, l'EPS est présente au baccalauréat (actuellement coefficient 2). Depuis 2 ans il existe une option EPS en classe de seconde, de première et de terminale.

La structuration des contenus français entre 1983 et 1986 a été influencée par le programme québécois de 1981(notion de référentiel national évolutif, de relation avec l'environnement personnel, physique, social) Vers 1993, l'EP a été influencée par l'EP britannique (réflexion sur les programmes). Au plan de la formation des enseignants, une uniformisation se met en place à partir des années 70.

Actuellement les UFR STAPS proposent des cursus dont l'architecture est commune à toutes les Universités. Le cursus de formation en EP est séparé de celui des futurs profs de langue, math ... Il y a cependant quelques cours communs dans les IUFM. Pourtant, ce type d'organisation n'est en rien naturel, nécessaire ou obligatoire.

Professeur spécialisé	Belgique - Espagne - France - Grèce - Luxembourg - Pays-Bas - Royaume Uni
Professeur bivalent	Irlande (2 matières sur la même plan) Allemagne (90% des cas)

Le Royaume Uni, c'est la Grande Bretagne plus l'Irlande du Nord. La Grande Bretagne, c'est l'Angleterre, l'Ecosse et le Pays de Galle.

1. ORGANISATION DU SYSTEME SCOLAIRE EN GRANDE BRETAGNE

La distribution des pouvoirs est organisée autrement qu'en France dans la mesure où celui-ci se caractérise par une forte décentralisation. Qui plus est, l'éducation physique en Angleterre relève du ministère de l'environnement

En Angleterre, le développement des APS s'est fait différemment. Des influences et une histoire sociale et politique différente de la France ont donné une organisation scolaire et disciplinaire différente. Par ailleurs la formation de l'Etat britannique s'est faite autrement de la France. L'organisation traditionnelle des pouvoirs politiques consiste en un système multicentrique (Etat, comtés, établissement) différent de la décentralisation française (Etat, région, département, établissement). Ce système donne souvent lieu à conflit entre pouvoir central et pouvoir local. Les professions d'EPS aussi ne se sont pas construites de la même manière et en particulier celle de Physical Education teacher (P E teacher).

1.1. Organisation du système scolaire en GB

Traditionnellement, l'organisation scolaire n'a pas un centre unique mais multicentrique (Etat et comté). Le système scolaire anglais est plus conflictuel car l'Etat voudrait imposer un certain nombre de réformes mais les comtés dans leur ensemble s'y opposent.

1.1.1. Le pouvoir central

Il est représenté par le gouvernement, situé à Londres. Ce dernier comporte un département de l'éducation et de la science (DES) qui arrête les politiques nationales sur :

- les nombres d'établissements à créer ;
- fixe l'évaluation de la fin de scolarité (16 ans) ;
- contrôle la formation des enseignants et veille à sa qualité ;
- l'évaluation des enseignants ;
- les subventions au niveau local ;
- les finances de recherche ;
- les publications des ouvrages de référence qui se résume en des recommandations vagues pour chaque discipline.

Mais le pouvoir politique central ne dirige pas les écoles, ne recrute pas les enseignants, n'a pas directement de pouvoir sur les enseignants, pas de programme, n'édite aucun manuel.

1.1.2. Le pouvoir local

Il est concrétisé par le comté : zone d'influence au contraire de la France où la région est une zone géographique découpée.

The Local education authority (LEA, 1902) est l'instance du pouvoir exécutif. Il a la responsabilité sur :

- l'organisation,
- la gestion,
- la maintenance,
- le fonctionnement des écoles.

Les LEA financent les décisions prises au niveau central, comme la construction des écoles, la fourniture du matériel. Il recrute, emploi et rétribue les enseignants. Mais ils n'ont pas tous les mêmes moyens financiers. En somme, les LEA mettent en œuvre les décisions prises par le pouvoir central.

1.1.3. Les governing bodies (conseil d'administration)

Ils sont formés par les directeurs, les parents, les enseignants. Il fixe les programmes (contenus, matière, embauche et licencie les enseignants). Pour cela, il reçoit des ressources du LEA.

Il existe une instance de contrôle constituée par les inspecteurs de sa Majesté dont le rôle est de faire des suggestions, des propositions.

Cette extrême décentralisation donne une grande autonomie aux établissements scolaires.

Le Her Majesty's Inspectorate (HMI) ou inspectorat de sa majesté supervise les deux grands types de pouvoir politique ainsi que les établissements scolaires. Il fait des suggestions et recommandations.

- Dans cette organisation les LEA ont un très grand rôle dans le domaine de l'éducation même si leurs ressources varient selon la richesse de la région.
- Dans cette répartition des pouvoirs, le LEA représente le pouvoir exécutif (niveau du district). C'est lui qui est responsable du bon fonctionnement de l'enseignement aux divers degrés (respect des lois et normes).
- L'extrême décentralisation du système éducatif induit une très grande autonomie des établissements scolaires.

Pendant longtemps, seule l'éducation religieuse a été une matière obligatoire. Chaque établissement a sa propre politique et développe son propre curriculum.

Définition : le curriculum, c'est l'itinéraire à suivre pour atteindre le but choisi en prévoyant la place à faire aux diverses matières et les progressions pour chacune d'elles.

Le curriculum est intégré : il y a interdépendance des différentes matières. Le curriculum laisse donc l'initiative locale aux équipes d'établissement pour trouver les contenus permettant d'atteindre les objectifs prescrits.

En conclusion, il n'y a pas de système d'unification des programmes, des salaires mais seulement des normes.

1.2. L'Education Reforme Act (ERA)

Depuis 1988, des normes plus contraignantes sont instaurées dans le secteur public (loi Backer). L'ERA impose un "National Curriculum". C'est un ensemble de matières rendus obligatoires pour la scolarité obligatoire (16 ans) des élèves des écoles publiques.

Pour chaque discipline quelques objectifs sont définis et correspondent aux différents paliers de la scolarisation. Il s'agit de permettre à l'élève, d'acquérir des outils utilisables tout au long de la vie.

Le programme national consiste en une trame qu'il s'agit d'interpréter localement, c'est le "curriculum development" qui correspond au projet d'établissement. Le conseil d'administration est responsable de la mise en application du programme d'études national, c'est lui qui choisit le volume horaire.

Le curriculum national implique une planification particulière d'un projet disciplinaire et introduit des responsabilités différentes des professeurs en matière d'élaboration de contenus d'enseignement .

La loi Baker (Secrétaire d'Etat à l'éducation de 86 à 89) institue dix disciplines de base dont l'EP. Depuis 1991, il existe la publication d'un projet d'enseignement disciplinaire qui inclut celui de l'EP.

Enfin : L'ERA est une innovation dans un système habituellement très décentralisé.

Jusqu'en 1988, les autorités ministérielles et locales se contentaient de recommandations très générales laissant le soin à chaque établissement d'édifier des programmes .

La loi de 1988 confère à l'autorité centrale un pouvoir réglementaire en matière de programme. Depuis 1988, des règles précises harmonisent les initiatives locales non contraintes d'ordinaire par des normes nationales.

Le National Curriculum est conçu comme un moyen de contraindre les autorités locales au respect d'exigences , garantissant une homogénéisation de l'enseignement. Cependant, la vie scolaire reste très variée selon les régions. Il existe encore une grande diversité d'institutions scolaires et de types d'établissements.

1.3. La diversité dans le plan des études du système scolaire secondaire

La scolarité d'un enfant n'est pas découpée de façon unifiée. Il existe une diversité d'établissements qui proposent :

- soit 2 cycles (primaire, secondaire) ;
- soit 3 cycles (primaire, moyen, secondaire)

Dans l'enseignement secondaire public, il existe quatre types d'établissements :

- Grammar schools ou écoles classiques (jusqu'à 18 ans) ;
- Secondary schools ou écoles modernes (16 ans) ;
- Technical schools ou écoles techniques ;
- Comprehensive schools ou écoles polyvalentes (16 ou 18 ans). Elles touchent plus de 90% de la population scolaire.

L'enseignement secondaire privé comprend les Public Schools.

Cette absence d'unification se traduit au niveau des examens.

La scolarité se termine par deux examens possibles (contrairement à la France avec le baccalauréat).

□ A 16 ans (fin de la scolarité obligatoire) les élèves passent le General certificat of education (GCSE). Ce Certificat Général d'éducation secondaire date de 1986. Il est dit GCSE - O ou 0 level c'est à dire ordinary level ou de niveau ordinaire.

Il comprend trois épreuves plus une option.

□ Ils peuvent faire deux années de plus et passer le General certificat of education advanced level (GCE-AL ou A level). Le A level comporte seulement trois sujets obligatoires.

Pour entrer à l'Université il faut le A level, mais l'admission est fonction des mentions dans les 3 matières A l'Université, il existe 3 grades :

□ Bachelor of Sciences (technologie et médecine) ou Bachelor of Arts (littérature, sciences humaines, education physique) qui comprend 3 années.

□ Master of Sciences ou Master of Arts qui comprend 2 années.

□ PHD (Philosophical Doctorate) = thèse de doctorat, 2 ou 3 ans

Age	Grande Bretagne	France	Projet français
16 ans	O level		
18 ans	A level	BAC	BAC
20 ans		D.E.U.G	
21 ans	Bachelor (A level + 3)	Licence	Licence (bac + 3)
22 ans		Maîtrise	
23 ans	Master (A level + 5)	D.E.A ou D.E.S.S	Mastaire (bac + 5)

Au plan du statut, les établissements publics et privés sont proches :

□ la direction est assurée par un conseil d'administration élu comprenant des parents d'élèves ;

□ du point de vue du financement, les établissements privés reçoivent indirectement des subventions.

Par la réforme de 1988, certaines écoles qui dépendaient du pouvoir local ont pu voter pour se détacher de ce pouvoir et devenir directement dépendantes du pouvoir central.

1.4. La formation des enseignants

En Angleterre, la formation est la même pour les enseignants du second degré et les instituteurs. Les profs d'EP sont formés avec les autres enseignants dans une même structure.

L'enseignement supérieur dans la filière éducation se fait dans 3 types d'établissement ;

□ universités (département pédagogie).

Après le grade de Bachelor (il s'agit d'un degré) le futur prof fait une année supplémentaire (Certificat d'éducation Post universitaire) ;

□ écoles polytechniques (IUT --> département pédagogie) ;

□ collèges of Higher Education (équivalent école normale) ou training collège.

Ces collèges sont indépendants. des Universités.

Ils sont à peu près 40 au Royaume Uni et 40% d'entre eux sont privés.

A la sortie d'un collège on possède un certificat d'aptitude à l'enseignement obtenu en 4 ans qui est un diploma.

Sur le marché de l'emploi, le diplôme universitaire (graduated) est plus prestigieux que l'autre (diploma).

Dans les collèges la formation est plus poussée sur le plan technique et plus spécifique sur le plan pédagogique.

Finalement : pour être professeur, on peut aller dans ces trois types d'établissement. Dans les deux cas la durée des études est de quatre ans :

□ A l'université une année supplémentaire (Certificat d'éducation Post universitaire ; 3+ 1).

□ A la sortie d'un training collège of physical éducation on a un certificat d'aptitude à l'enseignement obtenu en quatre ans.

2. L'EP ANGLAISE

2.1. Dans le secteur privé

Les publics schools anglaises constituent une toute petite catégorie d'écoles privées anciennes (Rugby, Eton, Harrow). Courant 19°, dans ces écoles , des sports modernes tels le rugby, l'athlétisme compétitif, le football sont créés et utilisés à des fins pédagogiques. Sir Arnold Thomas (1795-1842) devient directeur du collège de Rugby (1828). Il fait un constat d'indiscipline dans son établissement et perçoit la nécessité d'élever le niveau moral des jeunes.

Il veut former des athlètes chrétiens, c'est à dire un type d'homme pieux et sain qui se rapproche du chevalier du moyen âge : homme d'honneur chrétien et grand seigneur.

Il pense trouver dans la pratique des sports, le moyen d'obtenir l'adhésion des jeunes à la formation qu'il veut leur donner. Autogestion, sens des responsabilités, direction des associations sportives, effort personnel, fair play, respect d'autrui, loyauté dans les rapports sont quelques unes des idées fortes du projet éducatif.

L'éducation physique (par des sports) adressée aux futures élites leur est spécifique.

Wellington dira que "c'est sur les terrains de jeu de Harrow et d'Eton que la bataille de Waterloo a été gagnée". Les publics schools restent fidèles au principe de la pratique libre après la fin des cours.

2.2. Dans le secteur public

1870 : loi qui généralise l'enseignement primaire. Il y a déjà des sports pratiqués dans certains établissements publics au 19^{ème} siècle. Dans les écoles, on développe une éducation physique à base de gymnastique allemande et surtout suédoise.

1895 : la gymnastique devient obligatoire dans les écoles primaires en plus du sport et le gouvernement recommande la gymnastique suédoise.

Courant 20^{ème} siècle, une nouvelle AP entre dans la scolarisation anglaise : danse (R. Von Laban). Cette influence aboutit à différencier nettement l'EP féminine de l'EP masculine. L'influence est également pédagogique : "learning by doing".

Le rôle de l'éducateur est d'amener les élèves à vivre des expériences, proposer des situations nouvelles auxquelles les élèves doivent répondre.

1960 : développement de l'entraînement sportif : circuit training.

1981: Thibault fait le constat suivant : "L'éducation physique anglaise contemporaine est une constellation d'activités plus ou moins traditionnelles parmi lesquelles le professeur choisit sa propre orientation en fonction des nécessités et des possibilités locales et de ses préférences".

Finalelement :

Avant 1988, l'EP n'est pas obligatoire et reste longtemps très différenciée entre garçons et filles.

Il semble que ce soit en EP féminine que la méthode suédoise eut le plus de succès et fut le plus pratiquée. L'EP se développe de manière variée selon les lieux : il n'y a pas d'uniformité.

En primaire l'EP est faite par l'instituteur.

Dans le secondaire, l'EP consistait en des activités physiques facultatives ou les jeux tenaient une place prépondérante en dehors des heures de classe et surtout le week end.

Depuis 1991, l'EP du national curriculum laisse transparaître une influence du programme suédois de 1981. L'EP anglaise s'appuie ainsi sur six domaines d'activités : activités athlétiques, activités gymniques, danse, jeux, natation, activités de plein air et d'aventure.

3. LA PROFESSION DE PE TEACHER

Pour encadrer cette EP, une profession va s'organiser de manière extrêmement diversifiée.

3.1. Dans les publics schools

Les APS sont menées par des capitaines (celui qui court devant les autres), c'est à dire une formation mutuelle par une formation entre les élèves. Dès 1900, on voit apparaître des entraîneurs professionnels payés par l'école. Dans l'équipe pédagogique des enseignants, il existe un game master pour développer les jeux. Ce directeur de jeux est souvent un professeur de discipline intellectuelle.

Les élèves s'organisent eux mêmes et sont supervisés par des maîtres qui ont eux mêmes brillé dans ces jeux. Ils pratiquent librement après la fin des cours.

3.2. Dans les écoles du secteur public

Les moniteurs de l'armée ont fait place à des PE teachers formés.

Quelques repères chronologiques dans la formation des PE teachers :

- 1885, création d'instituts privés qui forment des profs d'EP féminin puis masculin (1898) ;
- 1933, création de collèges pour la formation des profs d'EP (collège Carnégie).

Il apparaît une différence entre la formation des profs homme et femme. Les hommes sont formés pour devenir enseignants de deux matières.

Les femmes ont le droit de devenir prof d'EP à part entière. Les formations des femmes sont plus poussées que les hommes.

Les formations durent deux ans plus une année de spécialisation.

Ces formations ne sont pas unifiées et l'Etat ne s'occupe pas de la formation, ne contrôle pas et n'unifie pas la formation.

- 1937, l'Etat stimule la pratique des AP.
- 1944, Education Act projet de séparer la formation de l'EP et celui des autres enseignants obligation est faite aux autorités locales (LEA) de fournir des facilités à l'EP ;
- 1945, la formation de l'EP passe sous le contrôle de l'université et de l'Etat.
- Années 60, la formation est obligatoirement de trois ans.

Depuis 1970, le système de formation a évolué avec mise en place de formations autour des APS (sciences du sport - AP pour la réadaptation). L'étudiant en EP a un certain nombre de crédit (UV) à réaliser.

Un tiers des crédits sont consacrés à l'EP, le reste c'est de l'éducation. Quand un étudiant termine ses études, les hommes sont bivalents alors que les femmes sont monovalents.

Le nouveau diplômé recherche ensuite du travail, pas de système national de recrutement.

Les revenus sont variables.

Les horaires de travail sont plus élevés qu'en France : 35 h contre 20 heures.

CONCLUSION

Lorsque l'on fait des études sociologiques et que l'on compare les systèmes anglais et français, le système anglais très décentralisé apparaît original.

En GB, le système scolaire est très varié, différencié, subit des pressions de la part du gouvernement central pour s'unifier et devenir plus cohérent. Le gouvernement central pousse vers une simplification du système et pour lutter contre les pouvoirs locaux

Au plan de l'EP on rencontre en GB une organisation dans laquelle les contrôles exercés dans la profession sont assez différents. Le principal contrôle est un contrôle de la formation des enseignants. De manière générale, on a affaire à une autre logique de fonctionnement de l'EP. Le système de type anglais est un système beaucoup plus créatif et souple dans le domaine du plein air. C'est un système moins contrôlé et moins unifié, c'est un système ouvert .

En GB, la position de l'EP est différente :

- d'un côté elle est mieux intégrée à l'école qu'en France : elle fait partie de l'éducation (au niveau du curriculum development) ;
- d'un autre et en même temps la matière a un statut relativement faible :
 - l'EP n'est pas inscrite aux examens comme matière obligatoire ;
 - l'EP varie beaucoup d'un établissement à un autre.

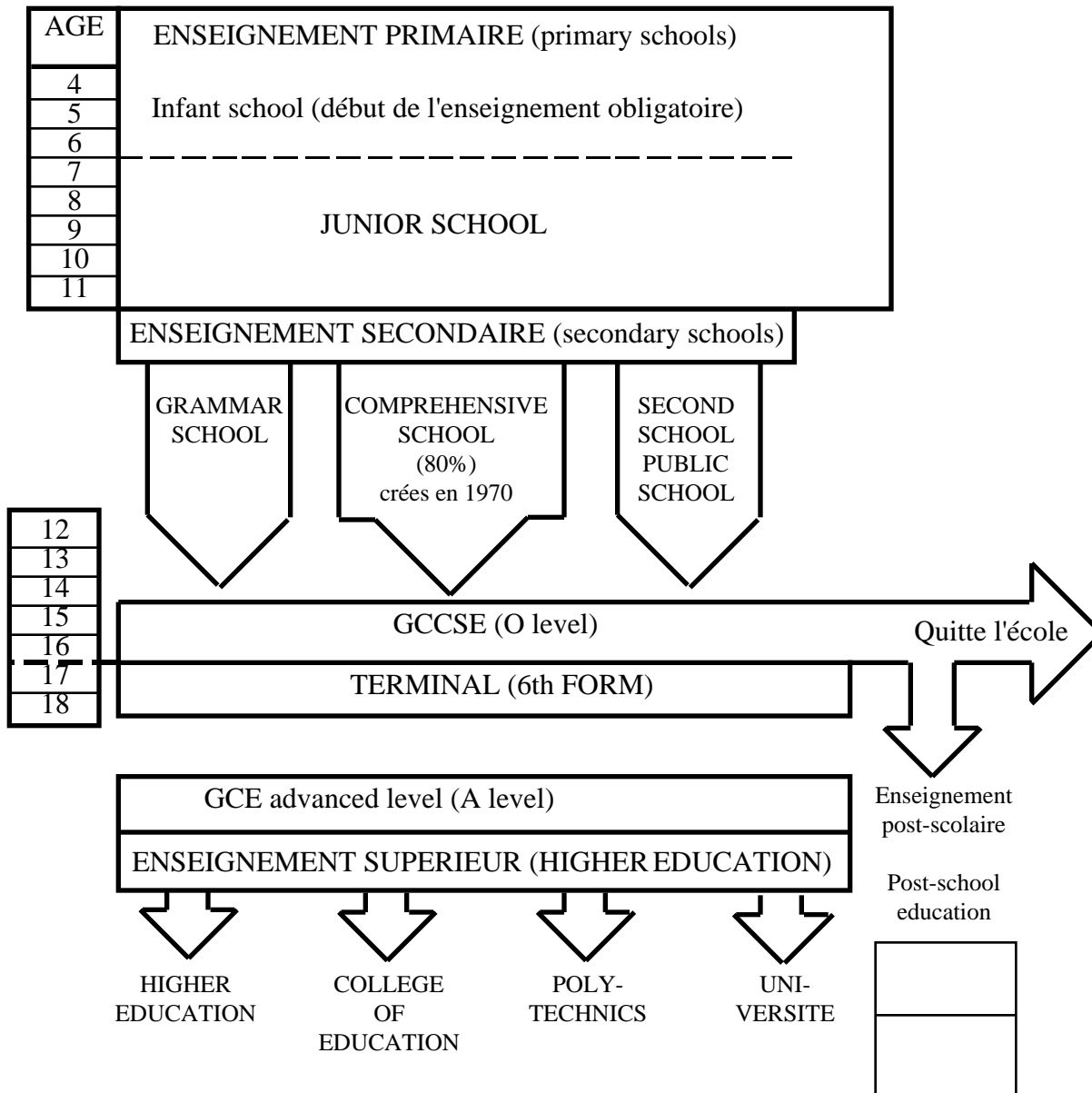
Depuis 1988, elle est cependant une matière à option aux examens.

Il existe des projets d'unification européenne de l'EP (influence du modèle suédois).

En Europe, les politiques de l'EP montrent une double évolution :

- une décentralisation des mises en oeuvres ;
- une centralisation des normes et des valeurs pédagogiques.

TABLEAU RECAPITULATIF



BIBLIOGRAPHIE

Carrère P, Royaume Uni, revue EPS, 215, 1989.

Confère P, Le sport et d'éducation physique dans la Communauté Européenne, revue EPS, 228, 1991.

Klein G, L'EPS dans le national Curriculum, revue EPS, 236, 1992.

Legrand/Ladegaillerie, La Grande Bretagne in l'Education physique au 19° et 20 °siècle, édition A. Colin, 1970.

Mac Intosh, l'éducation physique en Grande Bretagne in Seurin P, l'éducation physique dans le monde, ed bièvre.

Thibault , L'éducation physique in Histoire mondiale de l'éducation (sous la direction de G. Mialaret et Vial), 1981.

La lettre de l'économie du sport n° 190 (dossier sur le Royaume Uni), 18 septembre 1992.